

Alcoolemies et feux de chaumes



Alcoolemies et feux de chaumes

Castelnau-d'Auzan-Labarrère

Samedi 2 juillet dans la nuit de vendredi à samedi sur la D624, un automobiliste de 38 ans a percuté un muret de signalisation et s'est retrouvé au milieu de la route. Et pour cause le conducteur, indemne, était ivre comme le confirmera le contrôle d'alcoolémie effectué par les gendarmes.

Cologne

Samedi 2 juillet vers 10 heures, chemin du Roi, les pompiers de l'Isle-Jourdain et Mauvezin sont intervenus pour éteindre un feu de chaume. Sur une parcelle de 25 ha ce sont 2 hectares qui sont partis en fumée.

L'Isle-Jourdain

Dans la nuit de vendredi à samedi, un automobiliste de 61 ans a été contrôlé par les gendarmes avec une alcoolémie positive de 0,86 g d'alcool par litre de sang. Le conducteur a eu son permis de conduire retenu mais il a pu repartir sa passagère étant non alcoolisée.

Saint-André

Dimanche 3 juillet vers 17 heures au lieu-dit « La Soulère », les pompiers de Gimont et Saramon sont intervenus pour éteindre un feu de chaume qui a été limité à un demi-hectare.